

Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 86P/03 (corr. MM. A. de Vylder et V. Mosquera)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1749/s.355
Annexe : 1 plan

Madame,

Objet : BRUXELLES. Avenue Prudent Bols, 78. Transformation d'un immeuble. (Régularisation)

En réponse à votre lettre du 15 septembre 2004, en référence, reçue le 21 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 octobre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Pour rappel, en sa séance du 31 mars 2004, notre Assemblée avait émis un avis défavorable sur la demande de régularisation portant sur les dits travaux, visant l'aménagement de cinq logements en lieu et place des trois actuels.

La CRMS constate que les nouvelles interventions projetées améliorent nettement la situation obtenue après ces travaux réalisés sans autorisation. Elle estime que le choix de trois logements traversants est plus adéquat et que la nouvelle composition s'inscrit davantage dans le contexte bâti environnant, l'immeuble étant situé en z.i.c.h.é.e.

Cependant, à la lecture des nouveaux plans, la CRMS observe qu'une importante modification en façade avant est prévue par l'ajout d'une large lucarne au niveau des combles rompant ainsi le versant avant de la toiture. La CRMS demande d'opter pour une lucarne simple, dont la largeur est légèrement inférieure à la baie du troisième étage de cette travée, comme les règles de composition l'exigent.

Enfin, à toutes fins utiles, la CRMS informe qu'elle préconise le maintien des châssis d'origine, ou si cela n'est pas possible, le placement de châssis en bois et à simple vitrage pour des raisons esthétiques et d'hygiène du bâtiment. L'utilisation du double vitrage dans un ancien bâtiment qui n'a pas été conçu à cet effet peut provoquer des problèmes de condensation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

J. DEGRYSE
Président